

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 10 – 12

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Contribution de CHF 170'000.- pour l'extension du réseau de vélos en libre-service dénommé « La Côte » de Rolle à Coppet

Responsable : Pierre Stampfli / Daniel Rossellat

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Contexte

Le projet de réseau de vélos en libre-service dénommé « La Côte » a été élaboré entre 2009 et 2011 par les communes de Rolle, Gland, Prangins, Eysins, Nyon et Gland en partenariat avec l'organisation velopass, sous la coordination du Conseil régional. Un concept de mise en réseau de stations vélos sur la partie lémanique du district a été approuvé par la validation d'un préavis en décembre 2010 (Cf n°63-10). Ce préavis prévoyait une phase pilote par la création de douze stations réparties entre les communes de Gland, Prangins, Nyon et Eysins.

Sur la base d'une première évaluation du fonctionnement de ces douze stations, il était prévu d'ouvrir au printemps 2012 un deuxième préavis, qui permettrait d'accompagner les communes et entreprises intéressées à étendre et densifier le réseau entre Rolle et Coppet, avec quelque douze stations supplémentaires.

2. Evaluation de la phase pilote

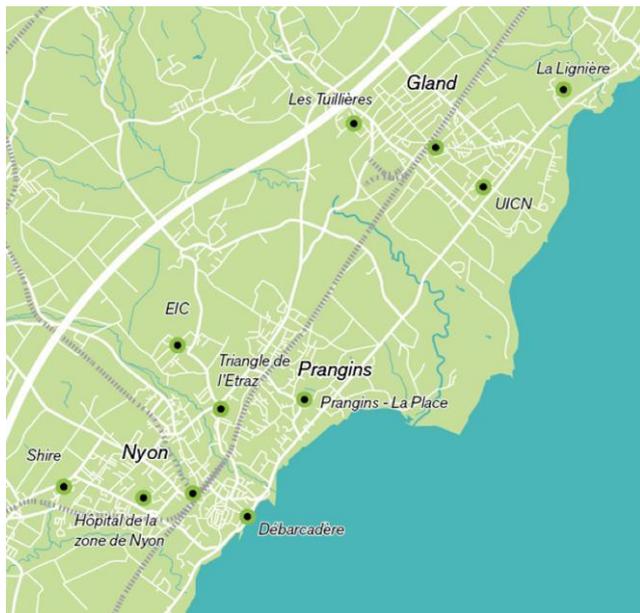
Ce projet, qui lie déjà treize partenaires par convention - dont huit entreprises -, est novateur en Suisse romande. Pour rappel, le choix politique de contracter avec velopass s'est basé sur différents critères : la compatibilité du système avec d'autres réseaux en Suisse (système d'identification par carte RFID¹), la valorisation de compétences locales/régionales, la possibilité d'intégrer dans le réseau un mélange de vélos électriques et mécaniques, entre autres.

Après deux années d'élaboration, le réseau La Côte a été inauguré le 20 juin 2011 avec neuf stations. Deux stations ont été ajoutées dans le courant de l'été 2011, une douzième station entrant en service à la gare de Gland en mars 2012. Au total, cette phase pilote compte 121 vélos mécaniques et électriques avec quatre stations à Nyon, une à Eysins, une à Changins, une autre à Prangins et cinq à Gland.

Il réunit désormais les communes et les entreprises autour de ces objectifs convergents :

- renforcer les possibilités de transport alternatif à la mobilité individuelle motorisée,
- développer des plans de mobilité d'entreprise et inter-entreprises à l'échelle du district,
- fédérer les entreprises et les communes autour d'une plate-forme d'échanges, qui permette le partage d'expérience en matière de mobilité premièrement, puis sur les services élargis et nécessaires à la bonne intégration des entreprises dans la région (crèches, hôtellerie et restauration, culture et loisirs, etc.),
- apporter à la région les outils qui permettent une meilleure accessibilité à l'offre touristique et de loisirs.

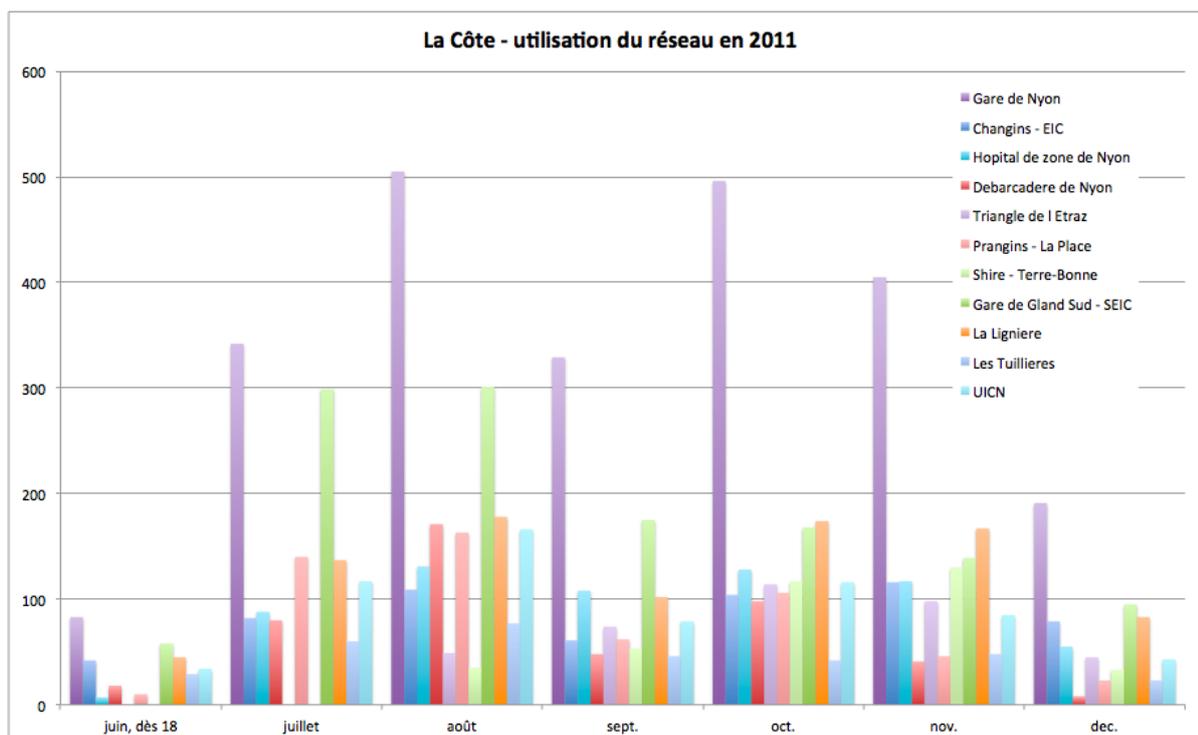
¹ RFID : Radio Frequency IDentification



PLAN DU RESEAU, décembre 2011

Par le biais d'une convention générale liant les acteurs publics et privés, le Conseil régional coordonne le réseau de vélos La Côte (voir annexe). Les communes et entreprises partenaires sont propriétaires de leur(s) station(s) (selon convention par station). Elles délèguent cependant la gestion des stations à velopass, qui collabore dans cette région avec l'association Pro-Jet pour l'exploitation du réseau.

Ouvert à fin juin 2011, le réseau comptait déjà au 31 décembre 2011 : 8'426 emprunts de vélos, 424 abonnés et 223 ventes de cartes journalières. Le tableau ci-après montre l'utilisation régulière de ces vélos, en particulier aux gares.



Nombre de prélèvement par station du 18 juin au 31 décembre 2011

2.1 Dimension technique: 50% de vélos électriques

Les quelques mois de fonctionnement du réseau, surtout en mode hivernal, ne permettent pas d'évaluer le rapport coût/efficacité d'un projet aussi complexe. Néanmoins, un constat intermédiaire peut être dressé, notamment sur la capacité d'adaptation des porteurs de projet, tant velopass que Pro-Jet, à gérer le réseau.

- **Formation pour l'encadrement technique**

Lors de l'installation des premières stations, quelques problèmes techniques ont été constatés par les utilisateurs. Velopass et son fournisseur ont effectué les réparations et les remplacements de toutes les pièces.

Parallèlement, velopass a encadré une équipe de Pro-Jet et l'a formée à l'entretien spécifique des vélos électriques (notamment à la programmation du moteur).

- **Extension des horaires du service à la clientèle (hotline).**

A la demande des entreprises, le service à la clientèle a reçu une formation pour répondre de façon plus détaillée aux questions techniques.

Les horaires de la permanence téléphonique ont été étendus: 7h-20h en semaine, 10h-18h le week-end. Ce changement entre en vigueur en mars 2012.

- **Organisation interne de velopass**

Velopass a défini un ensemble de procédures pour traiter les différents cas de figure problématiques avec l'exploitant local (velopasseur), en l'occurrence Pro-Jet.

Parallèlement, dans sa démarche de professionnalisation, velopass a obtenu le label qualité Q1 de la Fédération Suisse du Tourisme en janvier 2012.

- **Mise en valeur touristique du réseau de vélos**

En réponse aux diverses demandes d'utilisateurs excursionnistes, velopass met à disposition des cadenas aux guichets de Nyon Région Tourisme.

Une collaboration a débuté entre l'Association Transports et Environnement (ATE), Pro Vélo La Côte, Nyon Région Tourisme et le Conseil régional. Ils travaillent à l'identification d'itinéraires de loisirs et touristiques interactifs, qui seraient mis à disposition sur internet, puis via des applications smartphone notamment, avec la possibilité d'impression papier par l'utilisateur.

2.2 Dimension sociale: un projet régional pour l'insertion professionnelle

Basée à Nyon, l'association Pro-Jet est active depuis 14 ans dans le domaine de la réinsertion professionnelle des jeunes adultes de 15 à 30 ans, sans perspective de formation ou d'emploi. Sa mission est de les accompagner dans leur progression en :

- donnant du sens au travail,
- valorisant leurs potentiels individuels,
- développant leurs compétences,
- créant des ponts avec le monde économique.

En assurant le réapprovisionnement des vélos aux stations ainsi que l'entretien des vélos et les stations de ce réseau, huit à dix jeunes adultes, encadrés par des professionnels de l'association, ont ainsi la possibilité d'acquérir des compétences techniques et de développer leur sens des responsabilités.

Cette dimension sociale pourrait être encore enrichie par la mise à disposition d'un « point d'information mobilité », qui serait situé sur les sites d'activités. Le potentiel d'un tel service doit encore

être vérifié, par exemple dans le cadre d'un plan de mobilité inter-entreprises comme celui de Terre Bonne (Eysins)².

2.3 Dimension écologique: un outil marketing pour promouvoir l'utilisation du vélo

Les vélos en libre-service se révèlent également être un excellent outil de promotion du vélo. Elément fort de marketing urbain, ils assurent une importante visibilité à ce moyen de transport.

Les vélos en libre-service offrent une solution écologique aux problèmes de mobilité des entreprises. La localisation excentrée de nombreux sites d'entreprises du district, à quelque quatre kilomètres des gares, a justifié l'aménagement de stations vélos aux gares et sur les sites d'entreprises. Les vélos en libre-service complètent l'offre des transports publics.

2.4 Dimension économique: une solution aux plans de mobilité des entreprises ; un outil pour la promotion touristique

Le lancement du projet prévoyait initialement six stations. La demande des milieux économiques a été sous-évaluée puisque le réseau a démarré avec déjà 11 stations (+ une à la gare de Gland installée en février 2012). Cette forte demande, dès les débuts du projet, démontre qu'il répond à un réel besoin de la part des entreprises connaissant notamment des problèmes de mobilité. Cette offre de type pendulaire est d'ailleurs visiblement appréciée puisqu'une grande partie des trajets enregistrés sur ce réseau ont lieu précisément entre les gares et les entreprises, le matin et en fin de journée.

Les avantages perçus par l'utilisateur sont les suivants : gain de temps, externalisation des risques de vol, mise à disposition à tout moment d'un vélo et possibilité de combinaison avec les transports publics. A noter que la mise à disposition de vélos électriques permet d'intéresser une plus large proportion de femmes, ainsi que de parcourir une plus grande distance. A titre illustratif, sur les réseaux de velopass proposant uniquement des vélos de ville, le 70% des abonnés sont des hommes. Sur le réseau La Côte, une proportion égale d'hommes et de femmes utilise les vélos.

Ce projet génère en outre des activités et des emplois connexes par l'insertion professionnelle de jeunes adultes, la mise en œuvre de plans de mobilité d'entreprises, ainsi qu'une nouvelle accessibilité aux sites culturels et de loisirs (musée de Prangins, débarcadère, etc) depuis les gares.

2.5 Le partenariat public-privé: des ressources optimisées

Le réseau réunit à fin 2011 les collectivités publiques et les sept premières entreprises qui ont contribué à la création du réseau :

- La Société Electrique Intercommunale de la Côte S.A. (SEIC) à Gland
- L'International Union for Conservation of Nature (IUCN) à Gland
- La Clinique La Lignière à Gland
- Swissquote à Gland
- L'Ecole d'Ingénieurs à Changins
- Le Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique (GHOL) à Nyon
- Edwards Life Sciences à Nyon
- Shire à Eysins

La part à l'investissement des entreprises se monte à environ 47 %.

La répartition du financement des douze premières stations est répartie comme suit :

Entreprises: 47% / Conseil régional: 16% / Nyon: 17%, Gland: 15%, Prangins: 4%, Eysins: 1%

La contribution des entreprises aux charges d'exploitation est d'environ 58 %.

Les partenaires privés se sont engagés à financer 15'000 francs par année par station pour couvrir les frais d'exploitation. Les propriétaires publics, qui bénéficient d'une moins grande

² A l'instar de la Centrale mobilité de la Zone d'activités de Plan-les-Ouates (ZIPL0)

visibilité sur les supports de communication, financent quant à eux 10'000 francs par station en tant que garantie de déficit.

Au total, les contributions à l'exploitation annuelle payées par les propriétaires des stations s'élèvent à 130'000 francs, ce qui peut être considéré comme acceptable au regard des retombées positives sur les plans tant social, économique, qu'écologique que ce projet génère.

Sur ce montant, la part reversée à Pro-Jet pour couvrir son budget d'exploitation est de 46'000 francs. Des montants additionnels, tels que les recettes de la vente des abonnements et des cartes journalières ainsi que les revenus liés au sponsoring (vente d'espaces publicitaires sur les vélos) sont également reversés intégralement à l'association.

La convention générale qui lie tous les partenaires garantit la répartition optimale des ressources et la transparence dans la conduite du projet par velopass et Pro-Jet.

3. Financement régional : aide au démarrage (10% à 20%)

Permise par le préavis 63-10 d'un montant de CHF 200'000.-, la participation du Conseil régional a servi d'incitatif pour que communes et entreprises coordonnent leurs soutiens pour l'implantation simultanée des douze premières stations qui constituent le noyau du réseau entre Gland et Nyon. Le Conseil régional a ainsi soutenu à hauteur de 10% (station située sur un site d'entreprise(s)) ou de 20% (gares, zones d'emploi/habitat) l'acquisition d'une station tenant compte des frais de génie civil.

Pour accompagner l'Ouest rolois et la Terre Sainte à se doter de stations, un financement de CHF 170'000.- garantira la continuité de cette aide au démarrage, selon les mêmes clés de répartition financière. Les conditions d'acquisition sont les mêmes que ce qui a été prévu dans le préavis 63-10.

En tant que partenaire, Nyon Région Tourisme (NRT) avait participé aux premières séances de travail. Concernant les stations existantes ou futures qui faciliteront l'accessibilité aux activités touristiques et de loisirs, NRT a sollicité une contribution du Fonds régional d'équipement touristique (FRET).

4. Densification et extension du réseau de Rolle à Coppet

L'extension du réseau est planifiée comme suit :

Planning pour 2012	mars	avril	mai	Juin/ juillet	août	sept.	oct	nov
Assemblée des partenaires de la convention générale du réseau La Côte (comptes, activités, collaborations, etc)								
Préavis dans les communes								
Préavis du Conseil intercommunal du Conseil régional								
Commande des stations et signature de la convention générale et des conventions par stations								
Installation et électrification des stations								
Phase test des nouvelles installations								
Ouverture officielle des stations en Terre Sainte et à Rolle et environs								

Les partenaires qui rejoignent le réseau seront amenés à signer la convention générale existante et la convention par station.

Terre Sainte

Les communes de Commugny, Coppet, Founex et Mies souhaitent entrer dans le réseau. L'entreprise Manor à Chavannes-de-Bogis a été la première à exprimer son intérêt et l'Ecole internationale à Founex envisage très sérieusement de s'engager.

Rolle et environs

Des entreprises du Business Center A-One à Rolle ont été rencontrées : DSR, Chiquita, ADM et la Romande Energie ; toutes ont exprimé leur intérêt.

Nyon – Eysins – Prangins - Gland

Le réseau prévoit une densification entre 2012 et 2014 d'environ trois à quatre stations dans l'agglomération nyonnaise, ainsi que deux stations dans le périmètre Gland-Vich.

Les communes de Trélex, Crans-près-Céligny et Chésereux, ont aussi exprimé leur intérêt. La localisation de stations dans ces villages pourrait être abordée sous l'angle de la mobilité de loisirs via le FRET.

Le financement subsidiaire du Conseil régional lié à ce préavis favorisera les stations aux gares et celles financées par des entreprises. L'appui du FRET sera nécessaire pour garantir la densification du réseau.

Concernant l'extension du réseau à d'autres partenaires, la commune de Divonne-les-Bains a déjà demandé une offre à velopass. Les communes de Terre Sainte souhaitent entraîner la commune de Versoix.

5. Inscription du projet dans le Plan d'investissement régional (PIR)

Le réseau de vélos en libre-service dénommé La Côte constitue une très bonne illustration de la démarche de travail proposée par le plan d'investissement régional pour la famille jaune « mobilité douce ». Le Plan d'investissement régional n'étant pas encore approuvé, la dépense qui correspond à la deuxième étape du projet (étape 2 du tableau ci-dessous) sera, le moment venu et sous réserve de l'approbation du PIR, transférée dans le compte de la famille d'investissement considérée.

Plan d'investissement régional

Famille Jaune : mobilité douce <i>Desserte des secteurs de développement stratégiques</i> <i>Réseau de vélos en libre-service</i> <i>Montant total estimé : 1.7 millions</i> <i>(0.85 mio. 1^è étape, 0.85 mio 2^è étape)</i>				
Phases du projet	Coût total (million CHF)	Participation des tiers	Communes territoriales	Conseil régional
Etape 2 ³ Préavis 10-12	0.850 mio	40%	40%	20%

³ La première étape a été mise en œuvre avant que le Plan d'investissement régional ne soit formalisé

6. Conclusion

Le réseau de vélos en libre service « La Côte » illustre le rôle du Conseil régional, qui a donné les impulsions nécessaires aux différentes phases clé ; il a assuré la coordination du projet et garanti l'implication des communes et des entreprises pour un développement durable. Ce réseau constitue aujourd'hui le premier projet régional qui bénéficie à la population du district de Nyon.

Le Conseil régional tient dans cette dernière phase le rôle de facilitateur, son soutien financier est donc proportionné. Il est toutefois important de poursuivre la coordination pour assurer la consolidation du réseau et son bon fonctionnement.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du comité de direction N°10-12 relatif à une demande de crédit de CHF 170'000.-

ouï le rapport de la commission ad'hoc,

ouï le rapport de la commission gestion&finances,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'accorder le crédit de CHF 170'000.- pour la participation régionale à l'extension du réseau de vélos en libre-service La Côte

de prélever ce montant sur l'actuel compte d'investissement du Conseil régional, le montant étant amorti en cinq années.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 8 mars 2012, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegny

Patrick Freudiger

Annexes:

- convention générale,
- convention par station,
- brochure de présentation